



COMMUNE DE SAINT JEAN DU GARD

Délibérations du Conseil Municipal du 10 avril 2017 à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU GARD est convoqué en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses réunions **le 10 avril 2017 à 19H00.**

Le Maire,

L'an deux mil dix-sept et le dix avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RUAS.

Suite à l'appel de présence, l'Assemblée est ainsi constituée :

Présents: Martin BOODT, Sabine BRETONVILLE, Jean-Pierre BROQUIN, Martine COSTE, Kévin DAMBROSIO, Jean-Marie DAUPHIN, Carine FOURNIER, Yves GALTIER, Gisèle GEOFFRAY, Didier GOUT, Sylvie JULLIAN, Mireille LALLEMAND, Sinazou MONE, Emile MOREAU, Marie-Ange SABOYA, Martine VIGOUROUX.

Procuration: Michel ANTHERIEU donne procuration à Jean-Pierre BROQUIN.

Absents excusés: Claire-Lise CAVALIER, Manuel HERNANDEZ, Aliénor MEYNADIER.

Absent : Lionel DUMAS, Alexandra FOSSAT.

oooooooooooooooooooooooooooo

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait constater que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à désigner le secrétaire de séance. Madame Gisèle GEOFFRAY est candidate et après vote du Conseil, elle est élue à l'unanimité.

Ensuite, le Président soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

oooooooooooooooooooooooooooo

N°2017_04_040 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de supprimer le point suivant:

- prime agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2017_04_041 – AMORTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services publics d'eau, d'assainissement et le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Il appartient à l'Assemblée délibérante de fixer, en application des préconisations réglementaires, les durées d'amortissement par instruction et par compte.

Monsieur Le Maire propose donc à l'Assemblée de fixer, pour le service public d'eau potable communal, les durées d'amortissements suivantes :

Instruction M 49

Service public de l'Eau

Biens ou Catégories de Biens Amortis	Durée d'Amortissement
Frais d'études de recherche et de développement et frais d'insertions	5 Ans
Logiciels	2 Ans
Ouvrage de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisation d'adduction d'eau	40 Ans
Installation de traitement de l'eau potable	15 Ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installation de ventilation	10 Ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc...)	8 Ans
Bâtiments durables	50 Ans
Bâtiments légers, abris	10 Ans
Agencements aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 Ans
Matériel de transport	10 Ans

Matériel de bureau et matériel informatique	5 Ans
Mobilier	10 Ans
Autres immobilisations corporelles	10 Ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'application de ces durées d'amortissement au sein du budget annexe du Service de l'Eau.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur précise que l'amortissement était obligatoire depuis 1996.

Jean-Pierre BROQUIN indique qu'il a été fait de 1996 à 2000 et que c'est le nouveau percepteur qui l'a supprimé.

Gisèle GEOFFRAY répond que cela paraît inconcevable mais elle contrôlera les budgets de cette époque-là.

N°2017_04_042 – BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE DE L'EAU

Monsieur Didier GOUT présente le projet du budget primitif 2017 du Service de l'Eau qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

✕ les recettes et les dépenses d'exploitation s'équilibrent à la somme de 1 080 859,69 €

✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 3 216 323,68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A LA MAJORITE.

ABSTENTIONS: Jean-Pierre BROQUIN et Michel ANThERIEU.

Le budget est différent des années précédentes puisque le contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux est arrivé à échéance le 31/12/2016 et que, suite à des difficultés administratives nous n'avons pas de nouveau fermier avant le second semestre de cette année. Jusque-là, nous devons assumer les réparations de fuites, les changements de compteurs... Les dépenses de fournitures d'entretien et de matériel sont conséquentes et nous avons basculé 3 employés sur le Service de l'Eau (Patrick BERTOLINA, Patrick BENOIT et David ANThERIEU).

Jean-Pierre BROQUIN indique que l'agglomération va bientôt reprendre la compétence de l'eau et demande quelle est la durée de la délégation de service public que nous allons signer avec le nouveau gestionnaire du service, et savoir s'il n'y aura pas de problème de transfert.

Le Maire répond que la durée est de 8 ans et qu'il n'y aura aucun problème.

Jean-Pierre BROQUIN signale le prix élevé de l'eau sur la Commune. Le Maire répond que le prix de l'eau dépend aussi des travaux réalisés et répète que pendant 25 ans pratiquement aucun travaux de renouvellement n'a été fait sur la Commune. Lorsqu'il y avait des excédents sur le Service de l'Eau, l'ancienne municipalité les exportait sur le

budget de la Commune. De plus, nos prédécesseurs ne facturaient pas à l'exploitant les pénalités prévues au contrat.

Martin BOODT souligne que si on avait régulièrement fait des travaux, on n'en serait pas là.

Exactement confirme le Maire.

Sylvie JULLIAN indique que le prix du m³ est fonction de la consommation, plus on consomme, moins c'est cher. En effet, qu'on consomme 1m³ ou 50m³, on paie le même abonnement.

Le Maire indique que le coût de l'eau est nettement inférieur au prix du coût d'un téléphone portable.

N°2017_04_043 – BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur Didier GOUT présente le projet du budget primitif 2017 du Service Assainissement qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

✕ les recettes et les dépenses d'exploitation s'équilibrent à la somme de 32 405,00 €

✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 51 650,79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Jean-Pierre BROQUIN souligne que la taxe de raccordement au réseau assainissement est chère : 6 000 €.

Le Maire demande s'il serait normal que la personne âgée qui habite dans la Grand'Rue voit sa facture assainissement augmenter et ce pour participer au raccordement de M. X ou M. Y.. Non, il est normal que le raccordé paye car s'il faisait entretenir et mettre aux normes sa fosse septique cela lui coûterait bien plus cher (entre 10 et 15 000 €).

N°2017_04_044 – BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Didier GOUT présente le projet du budget primitif 2017 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

✕ les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 54 667,50 €

✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 61 326,23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur souligne que le loyer payé par le locataire est de 32 300 € alors que les annuités d'emprunt s'élèvent à 48 600 €, donc un déficit annuel de 16 300 €.

D'autres soucis, cette maison de santé, certes très agréable tant pour les usagers que pour les praticiens, ne résout pas le problème de fond puisque nous manquons toujours de praticiens. De plus, si un locataire (exemple le dentiste) s'en va et qu'il n'y a pas de repreneur, on aura une diminution du loyer, donc un déficit annuel plus conséquent.

A ANDUZE, QUISSAC..., par exemple, ce sont les médecins qui ont créé leur M.S.P. et ça marche très bien sans rien coûter aux administrés.

N°2017_04_045 – BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Madame Gisèle GEOFFRAY présente le projet du budget primitif 2017 de la Commune qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

✕ les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 3 133 414,27 €

✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 3 833 850,06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A LA MAJORITE.

ABSTENTIONS : Jean-Pierre BROQUIN, Michel ANThERIEU, Emile MOREAU et Martine COSTE.

NOTE DE PRESENTATION :

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2017, disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2017 a été bâti sur les bases des réunions plénières des mardis et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Ce budget intègre une diminution conséquente de la DGF 2017.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Budget Principal :

- ❖ Section de fonctionnement : La section de fonctionnement s'équilibre à 3 133 414,27 € soit un budget en augmentation de 5,87 % par rapport à celui de 2016 (2 959 747,59 €).
Si l'on ne tient pas compte des reports antérieurs qui correspondent en grande partie à des travaux non réalisés ou à des économies réalisées, nous constatons au contraire une baisse de plus de 8 % (2016 : 2 422 379,00 € - 2017 : 2 234 752,00 €)
- ❖ Recettes : Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 3 133 414,27 €.

Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 40 % des ressources de la ville soit 1 257 881,00 €
- Le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour un montant de 613 981 (soit 19,5 % des recettes de fonctionnement).
- Le produit des services et de gestion courante (cimetière, théâtre, piscine, O.M., T.F., loyers) représente 6 % des recettes de la ville soit 172 890,00€.
- Sont compris également dans les recettes de fonctionnement, les produits exceptionnels tels que les remboursements effectués par les assurances pour les sinistres et les accidents de services et maladies professionnelles du personnel communal.

Enfin, dans les recettes de fonctionnement, est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2016 pour 898 662,27 € (29 %)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Variations
013 - Atténuations de charges participations	68 200,00	100 000,00	+ 31 800,00
70 - Produits des Services	22 400,00	22 890,00	+ 490,00
73 - Impôts et Taxes	1 447 640,00	1 268 277,00	- 179 363,00
74 - Dotations et Participations	659 326,00	603 585,00	- 55 741,00
75 - Autres Produits de gestion courante	150 813,28	150 000,00	- 813,28
76 - Produits Financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits Exceptionnels	34 000,00	85 000,00	+ 51 000,00
78 - Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00

042 - Opérations d'Ordre	40 000,00	5 000,00	- 35 000,00
002 - Résultat Antérieur	537 368,31	898 662,27	+ 361 293,96
TOTAL	2 959 747,59	3 133 414,27	+ 173 666,68

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE :

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 3 133 414,27 €.

Elles se répartissent comme suit :

Chapitre	BP 2016	BP 2017	Variations
011 - Charges à caractère général	575 220,00	679 400,00	+ 104 180,00
012 - Charges de Personnel	877 168,00	890 000,00	+ 12 832,00
014 - Atténuations de produits	374 085,00	300 000,00	- 74 085,00
65 - Autres Charges de gestion courante	310 064,32	237 525,59	- 72 538,73
66 - Charges financières	114 000,00	90 000,00	- 24 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	- 1 000,00
022 - Dépenses Imprévues	29 000,00	29 000,00	0,00
023 - Virement à l'investissement	679 210,27	907 488,68	+ 228 278,41
042 - Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 959 747,59	3 133 414,27	+ 173 666,68

INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre à 3 833 850,06 €.

Détail par programmes :

ONA 1 :

Dépenses :

- Capital des Emprunts	167 000,00 €
- Déficit 2016	<u>86 555,79 €</u>
	253 555,79 €

Recettes :

- Virement du fonctionnement	253 555,79 €
------------------------------	--------------

ONA 2 :

Dépenses :

- PLU + EDF	30 000,00 €
- Achats de Terrain	52 000,00 €
- Achats Informatique	23 500,00 €
- Achats Divers	16 267,00 €
- Dépôt de Garantie	2 500,00 €
- Travaux (parking + WC place d'armes)	<u>260 000,00 €</u>
	384 267,00 €

Recettes :

- Vente gymnase LEP	294 000,00 €
- Vente Puech	2 300,00 €
- Fonds de compensation TVA	14 967,00 €
- Taxe Locale d'équipement	20 000,00 €
- Virement du fonctionnement	<u>53 000,00 €</u>
	384 267,00 €

Handicap :

Dépenses estimées :

- Tranche 1 : Mairie, Gendarmerie, Paulhan	280 000,00 €
--	--------------

Recettes attendues :

- Subvention DETR	90 000,00 €
- Virement du fonctionnement	40 000,00 €
- Emprunt	<u>150 000,00 €</u>
	280 000,00 €

Le Temple :

Dépenses :

- Déjà payées en 2016	353 394,38 €
- Reste à payer	<u>137 061,01 €</u>
	490 455,39 €

Recettes attendues :

Subvention - Etat pour la DETR	55 886,34 €
Subvention - Parc National	3 768,41 €
Subvention – Sénat	5 000,00 €
Subvention - Alès Agglo	34 039,00 €
Subvention - Conseil Régional	59 988,25 € (déjà perçu 21 351,75 €)
Subvention - Fondation du Patrimoine	23 161,77 € (déjà perçu 9 926,00 €)
Subvention - Conseil Départemental	68 588,91 €
Dons	<u>51 000,00 €</u> (déjà perçu <u>29 000,00 €</u>)
	301 432,68 €
	60 277,75 €

TOTAL DES RECETTES : 301 432,68 + 60 277,75 = 361 710,43 €

RESTE A FINANCER : 128 744,96 €

Paulhan :

Dépenses estimées :

- Travaux 1 ^{ère} Tranche + WC 1 ^{er} étage	731 480,79 €
- Dépenses à enlever (concerne le handicap)	- 124 100,00 €
- Dépenses déjà réglées en 2016	<u>- 34 818,74 €</u>
	572 562,05 €

Recettes attendues :

- Subvention Réserve Parlementaire	10 000,00 €
- Subvention Département	100 000,00 €
- Subvention Etat – FSIPL	160 000,00 €
- Excédent 2016	6 562,05 €
- Emprunt	230 000,00 €
- Virement du fonctionnement	<u>66 000,00 €</u>
	572 562,05 €

Inondations :

Dépenses :

- Travaux – Coût Estimatif	604 412,30 €
- Honoraires Maîtrise d'œuvre estimés	28 860,00 €
- Dépenses déjà réglées en 2016	<u>- 211 380,76 €</u>
	421 891,54 €

Recettes :

Subvention Etat	80 955,00 €
-----------------	-------------

Subvention Conseil Régional	12 952,80 € (déjà perçus 635,20 €)
Subvention Conseil Départemental	17 990,00 €
Excédent 2016	79 993,74 €
Virement du fonctionnement	<u>230 000,00 €</u>
	421 891,54 €

Ecole Primaire / Ecole Maternelle :

Dépenses estimées :

- | | |
|----------|-------------|
| - Etudes | 30 000,00 € |
|----------|-------------|

Recettes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Virement section de fonctionnement | 30 000,00 € |
|--------------------------------------|-------------|

Vidéo Protection :

Dépenses estimées :

- | | |
|---------------------|--------------|
| - Etudes et Travaux | 170 000,00 € |
|---------------------|--------------|

Recettes attendues :

- | | |
|---|---------------------|
| - Subvention de l'Etat au titre du FIPDR 2017 | 68 000,00 € |
| - Virement du fonctionnement | <u>102 000,00 €</u> |
| | 170 000,00 € |

Conseil Energétique :

Dépenses :

- | | |
|-------------------|-------------------|
| - Diagnostic EDF | 30 041,00 € |
| - Diagnostic SMEG | <u>5 700,00 €</u> |
| | 35 741,00 € |

Recettes :

- | | |
|------------------------------|--------------------|
| - Subvention du SMEG | 3 741,00 € |
| - Virement du fonctionnement | <u>32 000,00 €</u> |
| | 35 741,00 € |

Réaménagement Marché Couvert :

Dépenses estimées :

- Diagnostic SOCOTEC + Concours d'Architecte 30 000,00 €

Recettes :

- Virement du fonctionnement 30 000,00 €

SMEG :

Dépenses :

- Enfouissement des lignes Rue de Brion
Rue Olivier de Serres + Véhicules Electriques 146 400,00 €

Recettes :

- SMEG 36 600,00 €
- ENEDIS 48 800,00 €
- Virement du fonctionnement 61 000,00 €
- 146 400,00 €

Aménagement de la Gd'Rue – 1^{ère} Tranche :

Dépenses estimées :

- Travaux Phases 1 et 2 avec honoraires
Pluvial et enfouissement Eclairage Public 1 178 000,00 €

Recettes attendues :

- Subvention de l'Etat – DETR 2017 219 000,00 €
- Subvention du Conseil Régional
Contrat de Ruralité 219 000,00 €
- Subvention du SMEG 120 000,00 €
- Emprunt 620 000,00 €
- 1 178 000,00 €

Renforcement de la Façade Principale de l'Eglise :

Dépenses estimées :

- Travaux 30 000,00 €

Recettes attendues :

- Subvention attendue du Conseil Régional 9 200,00 €
- Subvention attendue du Parc National 1 500,00 €

- Subvention attendue – Réserve Parlementaire	5 000,00 €
- Dons	4 367,11 €
- Virement	9 932,89 €
	<hr/>
	30 000,00 €

Jean-Pierre BROQUIN : « Vu les investissements réalisés, c'est bien. Par contre, on trouve avec Michel ANThERIEU que le montant des emprunts est conséquent. A côté de ça, je constate que l'on ne donne pas de subventions aux associations qui, de ce fait, risquent de disparaître, que l'on facture un loyer à l'A.D.M.R. et que les Chars ne peuvent pas sortir cette année car en fait sur les 1 500 € qu'ils ont perçus en 2016, 1 200€ était dû au fait que car ils avaient tenu des buvettes. Donc nous ne leurs avons accordés que 300 € ».

Le Maire : « Je suis surpris de t'entendre dire que les associations qui tiennent des buvettes ne sont pas subventionnées puisque c'est le fruit de leur travail. Je me rappelle que de ton temps, seules les associations qui tenaient des buvettes (cinq ou six en tout) percevaient cette aide (j'en déduis que tu considérais n'aider aucune association). De plus , ces tenues de buvettes étaient totalement opaques sans aucune transparence et à aucun moment, malgré nos multiples demandes, nous n'avons obtenu de bilan ce qui nous a conduit à favoriser la création d'une association pour justement tenir les buvettes.

Il me semble normal qu'à partir du moment où la municipalité paie les orchestres, les associations participent à cette dépense et donc nous leurs proposons un partenariat simple et transparent : 50% des bénéfices réalisés globalisés sur l'année sont réservés aux associations qui tiennent les buvettes et les 50% restant permettent de participer aux frais engagés.

Concernant plus précisément les Chars, la Commune est consciente effectivement qu'ils apportent un plus à la vie St Jeannaise tant par leurs animations que par le brassage des générations. Nous leurs avons proposé une convention dans laquelle la Mairie proposait le versement d'une subvention de 750 € par sortie avec bien sûr un hébergement gratuit. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée à cette proposition. Par ailleurs, j'étais encore cet après-midi avec les représentants des chars pour essayer de voir avec eux un lieu ils pourraient être installés sans avoir à bouger les chars.

Concernant leur volonté de ne pas de sortir cette année, il est clair qu'il s'agit là d'un problème politique ».

Jean-Pierre BROQUIN : « Je ne crois pas, ils souhaitent simplement leur subvention ».

Le Maire : « Je persiste à penser que c'est uniquement politique, j'ai vu les représentants en Mairie pour essayer de comprendre : seuls les aînés de l'association sont venus et nous ont dit que les jeunes trouvaient inadmissible que l'on ne veuille pas les subventionner et ont refusé de sortir cette année. Je rappelle donc que nous leurs avons proposer de les subventionner sans tenir de buvette d'après la convention citée plus haut. Je comprends bien sûr que Monsieur David ANThERIEU ou son oncle et quels autres n'aient pas envie d'aider la municipalité. Je confirme bien qu'il s'agit là d'une opposition politique.

Concernant le loyer facturé à l'A.D.M.R., il est compensé par une subvention équivalente. Je précise qu'il s'agit là d'une obligation comptable, on doit déclarer la totalité des charges dans son budget et ceux que nous avons fait à l'A.D.M.R. sera fait avec toutes les autres associations qui utilisent des locaux communaux.

Sur un plan plus général, je suis scandalisé qu'un membre de l'ancienne municipalité ose prétendre que nous n'aidons pas les associations.

Actuellement, nous travaillons avec 10 associations dans la plus totale transparence, chacun peut venir demander le bilan. Je rappelle que la gestion précédente permettait à

uniquement 6 associations de se partager ou non le résultat des buvettes, sans aucune transparence et sans permettre aux autres associations d'y accéder ».

Martine COSTE et Emile MOREAU précisent qu'ils s'abstiennent de voter ce budget à cause du projet de vidéo protection.

Martine COSTE félicite pleinement Gisèle GEOFFRAY pour la clarté et la précision du budget présenté.

N°2017_04_046 – TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire propose de maintenir à l'identique les taux d'imposition de impôts locaux pour l'année 2017 soit :

- taxe d'habitation : 18,23%
- taxe foncière bâtie : 19,19%
- taxe foncière non bâtie : 70,93%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pas d'augmentation d'impôts malgré tous les travaux d'investissement.

N°2017_04_047 – SUBVENTION A L'AQUARIUM

Madame Gisèle GEOFFRAY propose d'attribuer une subvention au budget de l'Aquarium de

- investissement : 126 225,59 €
- fonctionnement : 17 300,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2017_04_048 – SUBVENTION AU C.C.A.S.

Madame Sylvie JULLIAN propose d'attribuer une subvention de 7 000 € au Centre Communal d'Actions Sociales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

7 000 €, ce n'est pas le montant du budget du C.C.A.S.. Il avoisine les 20 000 €.

On a, à peu près le même nombre de demandes d'aide. On travaille en partenariat avec l'Épicerie Solidaire, les Restos du Cœur et la Croix Rouge et cela marche très bien. On est là pour aider ceux qui en ont besoin. Sylvie pense que l'an prochain, même peut être cette année, elle aura besoin d'une subvention un peu plus importante.

N°2017_04_049 – BUDGET PRIMITIF 2017 DE L'AQUARIUM

Monsieur Didier GOUT présente le projet du budget primitif 2017 de l'Aquarium qui est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

C'est ainsi que :

✕ les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 112 000 €

✕ les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à la somme de 176 953,17 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le rapporteur indique que nous avons prévu 50 000 € pour rénover les 2 parties octogonales de l'aquarium afin de pouvoir les louer.

N°2017_04_050 – SUBVENTIONS

Madame Sylvie JULLIAN propose à l'Assemblée d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Sportive du Collège Marceau Lapierre : 900 €
- FNACA : 500 €
- Association des Parents d'Elèves de la Maternelle (A.P.E.M.) : 80 €
- Centre Social « L'Oustal » : 10 000 €
- Association Sportive Automobile (A.S.A.) d'ALES : 4 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2017_04_051 – SUBVENTION A L'A.D.M.R. LES GARDONS

Madame Sylvie JULLIAN propose à l'Assemblée d'attribuer la subvention suivante:

- A.D.M.R. Les Gardons : 5 871,07 €

Michel ANThERIEU ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2017_04_052 – INDEMNITES DE REGISSEURS

Madame Gisèle GEOFFRAY propose d'attribuer une indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires suivants :

- Droits de place : TEISSIER Samuel 110 €
- Location de salles : ROSSEL Christophe 110 €
- Spectacles : TEISSIER Samuel : 110 €
- Brocante : ROSSEL Christophe : 110 €
- Photocopies : TEISSIER Samuel 110 €
- Régies d'avances : PERIER Annie 110 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte A L'UNANIMITE.

**N°2017_04_053 – FIXATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENTS
DES INSTITUTEURS 2016**

Madame Carine FOURNIER expose à l'Assemblée :

Par courrier en date du 15 Mars 2017, Monsieur le Sous-Préfet du VIGAN demande aux Maires du Département de lui faire connaître l'avis du Conseil Municipal quant à la fixation du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2016, à savoir 2 808 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE la proposition de Monsieur le Sous-Préfet.

**N°2017_04_054 – VIDEO PROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE
DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PROTECTION DE LA DELINQUANCE ET DE
LA RADICALISATION**

Monsieur le Maire :

- Rappelle à l'Assemblée que pour la mise en place d'un système de vidéo protection, le Conseil Municipal a retenu l'offre du bureau d'études PROTECNA pour la réalisation d'une mission de Maîtrise d'œuvre par délibération n°2016_10_160.

- Précise à l'Assemblée que, suite à l'étude réalisée par le bureau d'études PROTECNA, le coût de ce projet a été estimé à 185 520,00€ HT soit 222 624,00€ TTC.

- Précise que le plan de Financement de cette opération s'établit comme suit :

Etat au Titre de la FIPDR 2017 (60%) :	111 312,00 €
Part Communale :	74 208,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver le projet de mise en place d'un système de vidéo protection s'élevant à 185 520,00€ HT soit 222 624,00€ TTC.

- D'approuver le plan de financement détaillé comme suit :

Etat au Titre de la FIPDR 2017 (60%) :	111 312,00 €
Part Communale :	74 208,00 €

- Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat pour le financement de cette opération au titre du FIPDR 2017 à hauteur de 60% du coût global de cette opération.

- Atteste que le projet n'est pas engagé.

ADOPTE A LA MAJORITE.

CONTRE : Jean-Pierre BROQUIN, Emile MOREAU, Martine COSTE et Michel ANTHERIEU.

ABSTENTION : Martin BOODT.

Longue discussion sur ce sujet.

Martine COSTE : Je suis contre le fait que les communes fassent le travail de l'Etat. On a construit une Gendarmerie et on a moins de présence de gendarmes.

Le Maire : C'est l'ancienne municipalité qui a construit et financé ce bâtiment et d'ici la fin du mandat on espère un retour des gendarmes sur St Jean.

Martine COSTE : Des magasins ont été fracturés et ce n'est pas la pose de caméras qui résoudra le problème.

Le Maire : Cela a coûté cher aux commerçants. L'effacement des tags nous a aussi coûté cher ainsi que la profanation des tombes, les dégradations aux jeux d'enfants, à l'Aquarium et à l'Espace Paulhan.

Yves GALTIER : La dégradation de la terrasse et des balustres que nous devons rénover dans le projet de Paulhan vont entraîner un surcoût dans notre chantier car tout a été cassé.

Le Maire : Je ne vois pas où est le problème car la population ne sera pas « épiée » et la lecture des enregistrements ne sera faite par les gendarmes qu'en cas de dégradations ou faits graves sur la Commune. La Gendarmerie pense que la délinquance va baisser de 80%.

Martin BOODT est conscient qu'il y a beaucoup de dégradations sur la Commune et pense que si on identifie les délinquants ils n'auront pas les moyens de payer.

Le Maire répond : certes mais s'ils sont reconnus coupables à plusieurs reprises et qu'ils passent par la case « prison », cela les fera certainement réfléchir.

N°2017_04_055 – CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES AVEC LE LYCEE PROFESSIONNEL MARIE CURIE

Madame Martine VIGOUROUX présente à l'Assemblée une convention pour l'organisation des activités périscolaires avec le Lycée Professionnel Marie Curie. Cette convention précise les conditions de mise à disposition des installations sportives pour la pratique de la musculation loisir dans le cadre de la Maison des Lycéens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Autorise le Maire à signer la convention jointe à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_04_056 – DENOMINATION DE VOIE : RUELLE DE COMBE D'ASE

Madame Mireille LALLEMAND rappelle à l'Assemblée la délibération n°2011.04.024 qui dénommait un certain nombre de voies dont l'Impasse de la Lambrusque.

Cette impasse étant le prolongement du Chemin de Combe d'Ase, il convient de renommer cette impasse en Ruelle de Combe d'Ase.

La délimitation géographique est délimitée par le plan cadastral joint à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_04_057 – BAIL DE LOCATION POUR LA QUINCAILLERIE BORDARIER

Madame Sylvie JULLIAN expose à l'Assemblée que les Ets BORDARIER deviennent à compter du 1^{er} avril 2017 la Quincaillerie BORDARIER (SAS La Périgourdine). Il convient donc de signer un nouveau bail pour le local du 98, Grand'Rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la Quincaillerie BORDARIER comme locataire à compter du 1^{er} avril 2017,
- Fixe à 866,51 € le montant du loyer annuel
- révision : au 1^{er} janvier 2018 puis tous les 3 ans
- Caution : dispensé.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_04_058 – CONTRAT FESTIVITES – SAS ACPROD

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec « SAS ACPROD » qui aura lieu les 13 et 14 juillet 2017.

Le coût de cette prestation s'élève à 11 110 € TTC et la Commune prendra en charge les repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_04_059 – CONTRAT FESTIVITES – ASSOCIATION « AS'ART »

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec l'Association « AS'ART » qui aura lieu le 13 juillet 2017 et le 6 et le 7 août 2017.

Le coût de cette prestation s'élève à 1350 € (frais de transport inclus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

N°2017_04_060 – CONTRAT FESTIVITES – GROUPE PUZZLE

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec le Groupe « PUZZLE » qui aura lieu le 6 août 2017.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 900 € et 1 500 € de charges. La Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2017_04_061 – CONTRAT FESTIVITES – ASSOCIATION « LA VACHACADEMY »

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec l'Association « La VachAcademy » qui aura lieu le 7 août 2017.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 500 € nets de taxe et la Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2017_04_062 – CONTRAT FESTIVITES – L'ORCHESTRE « MANHATTAN »

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec l'Orchestre « MANHATTAN » qui aura lieu le 8 août 2017.

Le coût de cette prestation s'élève à 4 350 € charges comprises et la Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2017_04_063 – CONTRAT FESTIVITES – L'ORCHESTRE « LES MAD IN SONG »

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour une animation musicale avec l'Orchestre « LES MAD IN SONG » qui aura lieu le 8 août 2017.

Le coût de cette prestation s'élève à 600 € et la Commune prendra en charge les repas et les boissons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.

N°2017_04_064 – CONTRAT FESTIVITES – ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES FESTIVITES

Monsieur Kévin DAMBROSIO présente à l'Assemblée un contrat pour le Grand Prix de la Chanson Alès Cévennes Camargue avec l'Association pour le Développement des Festivités qui aura lieu le 12 août 2017.

Le coût de cette prestation s'élève à 2 000 € et la Commune prendra en charge les repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat joint à la présente.

ADOpte A L'UNANIMITE.